

 REPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT	Prestation Eaux usées Installation industrielle de prétraitement Fiche d'information	Document n°	DO-06.01-005
		Date	29.08.2012
		Page	1/3

1. Champ d'application

Cette fiche d'information concerne les installations de prétraitement des eaux industrielles/artisanales (font exception les installations de la branche automobile). Les exigences formulées dans cette fiche répondent notamment à l'article 12 de la loi sur la protection des eaux (LEaux) du 24 janvier 1991 et aux articles 13 à 16 de l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux) du 28 octobre 1998.

2. Exigences relatives à l'aménagement du local

- le local ne doit pas avoir de grille de sol raccordée aux égouts
- le local fera office de rétention (le volume de rétention doit correspondre à celui du plus grand récipient contenant un liquide susceptible de polluer les eaux)
- les substances incompatibles seront séparées physiquement

3. Recommandations relatives à l'aménagement du local

- sol disposant d'une légère déclivité
- mise en place d'un puisard équipé d'une pompe à niveau
- revêtement facilitant l'entretien et résistant aux substances présentes
- aménagement de manière à disposer de suffisamment d'espace pour faciliter les opérations de manutention / d'entretien

4. Exigences relatives à l'installation de prétraitement

- les quantités d'eaux traitées (volume/unité de temps) doivent être mesurées (compteur d'eau, compteur de charge, ...), comptabilisées et enregistrées
- un responsable de l'installation ayant les connaissances techniques requises doit être désigné par le détenteur
- un aménagement permettant la prise aisée et en continu d'échantillons représentatifs à la sortie de l'installation doit être mis en place (voir les schémas ci-dessous)
- un journal d'exploitation sera tenu à jour, il comprendra au minimum la date et la description des interventions sur l'installation avec la mention des anomalies et des remarques utiles

5. Recommandations relatives à l'installation de prétraitement

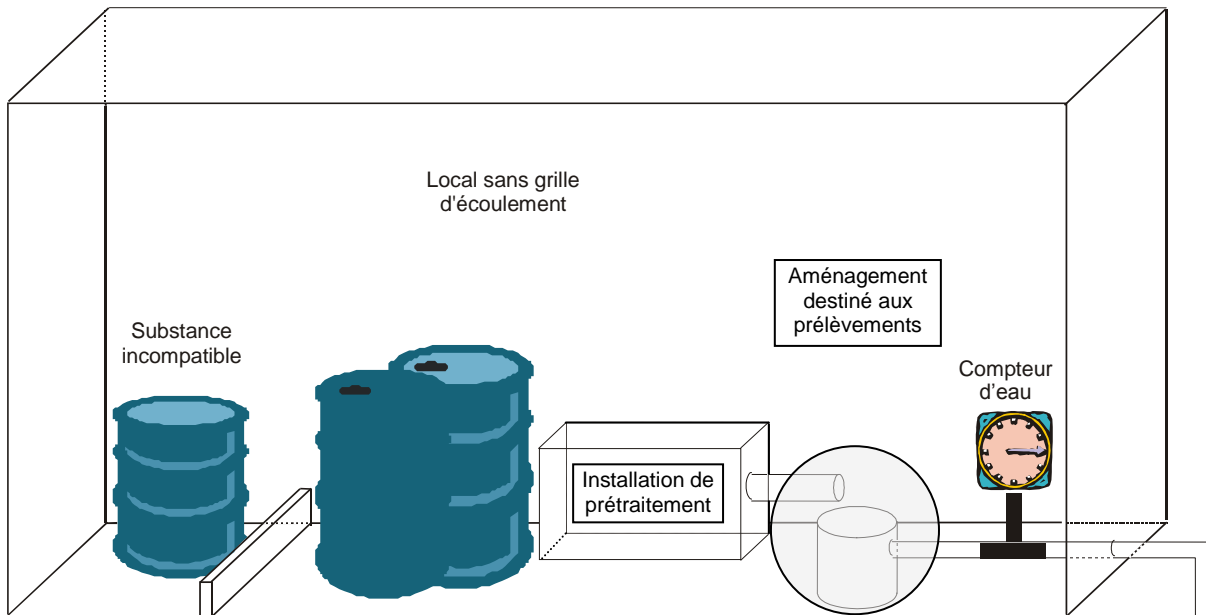
- un contrat d'entretien/de maintenance conclu par le détenteur de l'installation avec le fournisseur ou un service de maintenance
- installation disposant d'un système de transmission des alarmes sur pager ou natel
- sécurité limitant le temps de pompage des réactifs
- enregistrement des mesures effectuées en continu (pH, température, conductivité, turbidité,) par informatique en lieu et place d'un support papier
- sondes de mesures aisément accessibles et démontables afin de faciliter leur entretien, étalonnage ou remplacement
- afin d'assurer la qualité des eaux rejetées et le bon fonctionnement de l'installation en tout temps, mises à disposition du responsable de l'installation de tests kit, bandelettes test, papier pH, ...
- vérification que les tests kit sont adaptés à la qualité des eaux rejetées

6. Autorisation

Le détenteur doit **obligatoirement** disposer d'une autorisation d'exploitation pour son installation de prétraitement. Le SENE pourra la délivrer suite à un contrôle officiel de réception. Pour l'établissement de cette autorisation diverses informations nous sont nécessaires. Afin de vous faciliter la tâche, nous avons préparé un [formulaire](#) que vous pouvez utiliser pour votre demande.

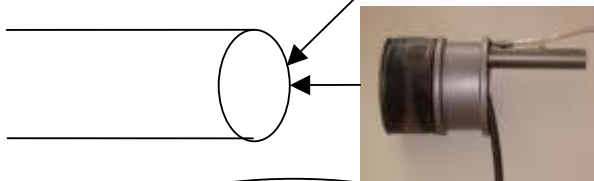


Exemple d'un aménagement permettant la prise d'échantillons



Egout

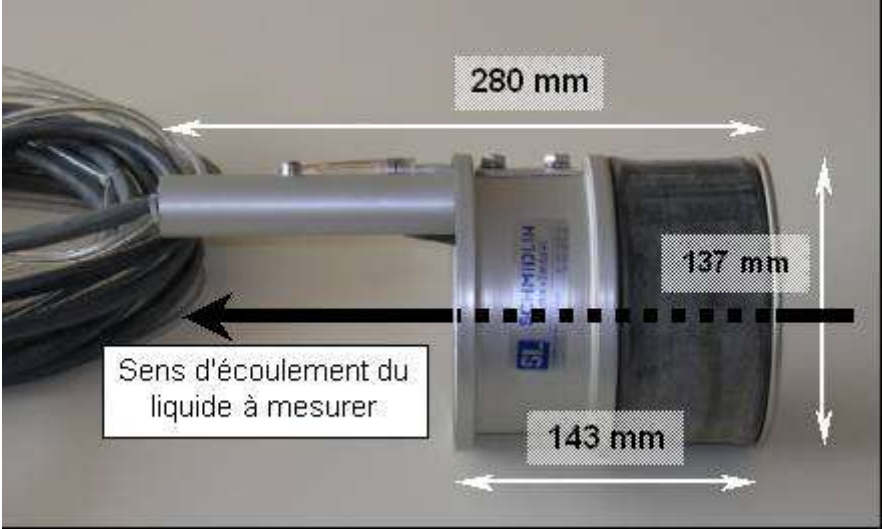
L'insert décrit à la page suivante doit pouvoir être introduit dans le tuyau sur une profondeur d'au moins 15 cm

Hauteur \approx 30cmVolume \approx 40 l

D'autres solutions sont également envisageables, pour cela prière de contacter le SENE au 032 / 889 87 68

 REPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL SERVICE DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT	Prestation Eaux usées Installation industrielle de prétraitement Fiche d'information	Document n°	DO-06.01-005
		Date	29.08.2012
		Page	3/3

Cet insert, utilisé par notre service, est prévu pour être fixé dans une canalisation de 15 à 20 cm de diamètre aisément accessible. Il n'est pas nécessaire que le propriétaire d'une installation de prétraitement en ait un.



Débit maximum
340 l/min



Débit maximum
640 l/min

